



ASSEMBLÉE — 41^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 27 : Mesures en faveur de l'égalité des sexes à l'OACI et dans le secteur mondial de l'aviation d'ici à 2030

MESURES EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DES SEXES ET DE L'AUTONOMISATION DES FEMMES DANS LA RÉGION AFI

[Note présentée par la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) au nom de 54 États africains¹]

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note de travail porte sur les efforts déployés par la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) et l'Union africaine (UA) pour promouvoir l'égalité des sexes et la place des femmes dans l'aviation en Afrique. La note décrit les initiatives en cours pour améliorer l'égalité des sexes et indique qu'il est nécessaire que l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et les États africains intensifient leurs efforts de telle façon qu'ils soient fructueux.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- a) demander à l'OACI de continuer à aider les États membres de la région AFI à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en menant des activités de plaidoyer mais aussi en élaborant et en diffusant des analyses, des rapports et des orientations afin de faciliter la réalisation de l'objectif de développement durable 5 ;
- b) demander à l'OACI d'aider les États membres à fournir des statistiques tenant compte de la problématique femmes-hommes ;
- c) exhorter les États membres à élaborer des plans de mise en œuvre conformes à la feuille de route établie et à partager leurs expériences en la matière ;
- d) exhorter les États membres à adopter des programmes de mentorat pour autonomiser les femmes et faire en sorte qu'un plus grand nombre d'entre elles occupent des postes de direction dans l'aviation ;
- e) exhorter les États membres à assurer la participation des femmes aux forums et réunions sur l'aviation ;
- f) exhorter l'OACI et les États membres à tenir compte des effets de la COVID-19 sur les femmes et à leur accorder la priorité dans les programmes de relance ; et
- g) exhorter les États membres à veiller à ce que les femmes puissent bénéficier des bourses, des parrainages et des programmes de développement chaque fois que l'occasion se présente.

¹ Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à tous les objectifs stratégiques.
<i>Incidences financières :</i>	Moyennes.
<i>Références :</i>	Résolution de l'Assemblée A39-30, A40-WP/426, A40-WP/31, Politiques de la CAFAC et de l'UA.

1. INTRODUCTION

1.1 La résolution A39-30 de l'Assemblée de l'OACI de 2016 relative au programme de l'Organisation pour l'égalité des sexes a appelé les États membres et les régions à prendre diverses mesures.

1.2 L'Assemblée a exhorté le secteur de l'aviation internationale à jouer un rôle de chef de file et à s'engager résolument pour faire progresser les droits des femmes. Elle l'a prié instamment de prendre les mesures nécessaires et d'adopter des politiques d'appui pour renforcer l'égalité des sexes, mais aussi de lancer et de perfectionner des programmes et des projets permettant de faire progresser les femmes dans leurs carrières en son sein.

1.3 La politique de l'Union africaine en matière de genre appelle à la promotion et à la concrétisation de l'égalité entre les femmes et les hommes. Qui plus est, le principe d'égalité et de non-discrimination entre hommes et femmes est inscrit dans l'instrument juridique fondateur de l'Union.

1.4 En tant qu'institution spécialisée de l'Union africaine, et en collaboration avec ses États membres, la CAFAC met l'accent sur la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes afin de parvenir à une participation égale des femmes et des hommes dans le secteur de l'aviation. L'un de ses objectifs stratégiques est d'assurer le développement durable des ressources humaines pour l'aviation africaine et d'encourager les femmes à rejoindre le secteur.

2. ANALYSE

2.1 Suite au premier sommet mondial sur l'égalité des sexes en aviation, un certain nombre d'États africains ont organisé des événements et lancé des programmes visant à promouvoir l'égalité des sexes et à combler l'écart entre les hommes et les femmes dans le secteur de l'aviation.

2.2 À titre d'exemples :

- a) L'Afrique du Sud organise chaque année un sommet national sur l'égalité des sexes en aviation pour étudier des sujets tels que « Génération égalité : donner pleinement effet aux droits des femmes pour un avenir d'égalité ». Le sommet le plus récent, qui s'est tenu en août 2021, s'intitulait « Sommet national sur l'égalité des sexes en aviation : conversations en 2021 ». Il a permis de débattre de questions sensibles touchant l'égalité des femmes dans le domaine de l'aviation civile, telles que l'écart croissant entre les femmes et les hommes dans le monde et l'impact dévastateur de la COVID-19 sur la carrière des femmes. Les discussions étaient en phase avec la résolution A39-30 de l'Assemblée de l'OACI et ont, entre autres, porté sur des questions telles que la sécurité des femmes au travail, le bien-être mental pendant la pandémie, le mentorat et le rôle des dirigeants conscients de la problématique hommes-femmes pour faire progresser le débat sur l'égalité.
- b) La CAFAC a signé un protocole d'accord pour le développement des ressources humaines avec des organisations partenaires et continue ainsi à offrir des bourses de formation dans différents domaines de l'aviation. (Par exemple, les femmes et les jeunes professionnels de l'aviation ont été encouragés à suivre un cours sur la réglementation de l'aviation civile et le droit aérien offert du 13 au 17 février 2022 par l'État du Qatar par l'intermédiaire de la CAFAC).
- c) Dans le domaine de la coopération technique, la CAFAC a aidé les États membres à développer plus rapidement le capital humain et la formation des professionnels africains de l'aviation en renforçant ses accords de coopération avec des États et régions non africains. Des protocoles

d'accord révisés entre la CAFAC et ses partenaires internationaux offrent aux États africains des programmes de bourses améliorés incluant des dispositions visant à promouvoir les femmes dans l'aviation.

- d) L'Autorité de l'aviation civile de l'Afrique du Sud (SACAA) a lancé un programme de mentorat pour les femmes en mars 2022. Les sujets abordés comprenaient les difficultés que rencontrent ces dernières dans le monde du travail et au sein des entreprises, ainsi que les avantages découlant de leur autonomisation professionnelle grâce au mentorat. Ce programme contribuera grandement à la réalisation de certains des plans d'action établis pour promouvoir l'égalité des sexes.
- e) L'amélioration des aptitudes et des compétences est l'un des domaines-clefs, aussi l'Afrique du Sud a proposé que six femmes occupant des postes techniques participent au projet de l'iSASO et de l'AESA en parallèle du projet national d'inspecteur de la sécurité mis en place pour le renforcement des capacités.
- f) Les États ont mis en place des programmes pour promouvoir les études en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STEM) mais la nécessité d'attirer davantage de filles reste un élément important de l'instauration progressive de l'égalité des sexes.

2.3 À l'exception de l'équipage de cabine, le pourcentage de femmes reste faible dans ce secteur dominé par les hommes. Les rares femmes ayant accédé à des postes haut placés se sont révélées très influentes et continuent à faire évoluer les choses. Cela ressort clairement des programmes en place pour appuyer l'égalité des sexes et des éloges et remerciements adressés aux entités nationales et régionales par des femmes leaders, directrices d'Autorités de l'aviation civile ou occupant des postes de direction dans le secteur de l'aviation, ainsi que par de nombreuses autres femmes jouant un rôle vital dans ce secteur sur le continent africain.

2.4 La pandémie mondiale a exacerbé les facteurs de perturbation liés à la problématique hommes-femmes et l'effet boule de neige d'une économie en difficulté sur les femmes, les familles et, en fin de compte, sur l'ensemble de la société.

2.5 La participation des femmes aux réunions et forums sur l'aviation devrait être encouragée, car elle leur permet d'améliorer leurs connaissances et de renforcer leurs compétences et leurs capacités.

2.6 Les États membres adoptent actuellement des approches différentes en matière d'autonomisation des femmes, c'est pourquoi la région AFI doit pouvoir s'appuyer sur un plan de mise en œuvre clair pour établir l'égalité des sexes d'ici 2030.

3. CONCLUSION

3.1 L'Afrique reste déterminée à garantir l'égalité des sexes et à lancer des initiatives et des programmes pour y parvenir, mais les difficultés rencontrées et les progrès à accomplir dans la mise en œuvre de la feuille de route/des plans d'action demeurent préoccupants car les États membres ne se concertent pas suffisamment dans leurs approches en matière d'égalité des sexes. Ils sont par ailleurs encouragés à allouer davantage de ressources pour accorder la priorité aux programmes relatifs à l'égalité des sexes.